L'AMNISTIE EN FRANCE.

On sait qu'une loi d'amnistie fort large a été votée tout récemment par le Parlement français, elle a été promulguée par le "Journal Officiel" de la République Française et peut être appliquée dès à présent à l'étranger. Nous n'analyserons pas cette loi qui est double pour ainsi dire, puisqu'elle s'applique à des délits civils et à des délits militaires, si l'on peut se servir de cette expression, mais nous voulons au moins donner rapidement une idée de l'amnistie militaire qui intéresse peut être plus particulièrement nos lecteurs de la colonie française résidant à la Nouvelle-Orléans.

L'amnistie est entière et sans condition de servir pour les insoumis et déserteurs âgés de plus de 45 ans; pour les insoumis et déserteurs que des infirmités rendent impropres à tout service actif ou auxiliaire dans les armées de terre et de mer. Elle est conditionnelle pour les hommes âgés de moins de 45 ans, c'est-à-dire avec obligation de servir dans les conditions suivantes:

Les insoumis âgés de moins de 35 ans établis dans les colonies et à l'étranger avant l'âge de 19 ans et leurs recéleurs, bénéficieront des dispositions de l'art. 50 de la loi du 15 juillet 1889, sur le recrutement:

Les insoumis âgés de moins de 30 ans qui ne se trouveraient pas dans ces conditions seront tenus à accomplir dans l'année active, la réserve et la territoriale, le service auquel ils étaient assujettis.

Les insoumis âgés de plus de 30 ans seront tenus d'accomplir une année de service seulement, sous la réserve qu'il sera attesté par le consul qu'ils étaient établis dans les colonies ou à l'étranger avant l'âge de 19 ans.

Les insoumis ayant moins de 35 ans seront tenus d'accomplir le service auquels ils étaient assujettis.

Néanmoins les hommes désignés dans les trois paragraphes qui précèdent ne sont pas astreints à un service actif au delà de la 35e année révolue. Le bénéfice de cette disposition s'étendra aux hommes unis dans les tableaux de recensement.

Après 35 ans les uns et les autres resteront soumis aux obligations de la classe à laquelle ils appartiennent par leur âge.

Les insoumis et déserteurs âgés de moins de 35 ans, qui seraient mariés ou qui seraient veufs avec un ou plusieurs enfants ne seront pareillement soumis qu'aux obligations de la classe à laquelle ils appartiennent par leur âge.

Les disponibles réservistes et territoriaux résidant dans la circonscription pourront, sur leur demande, être considérés comme ajournés jusqu'à leur rentrée en France pour l'accomplissement de leurs périodes d'instruction, en outre le bénéfice de l'amnistie s'étend aux déserteurs récidivistes, aux déserteurs avec la circonstance aggravante de service, ainsi qu'aux hommes qui ont déserté en emportant leurs armes, leurs effets d'habillement ou d'équipement ou qui ont emmené leur cheval.

Quant aux hommes qui ont été condamnés pour insoumission ou désertion et qui ne sont plus sous les drapeaux la loi a pour conséquence de faire disparaître sur les pièces militaires qui les concernent toute trace de la condamnation et ils n'auront pour faire modifier ces inscriptions qu'à se présenter à la chancellerie du Consulat.

MARCHE AUX BESTIAUX

Bœufs du Texas et de l'Ouest—Bœufs—Choix, par livre, gross, 4¼@4½; fair to good, par livre gross, 3¾@4; common to medium, par livre, gross, 2¾@3½. Vaches et torres—Choice, par livre, gross, 3½@4; fair to good par livre gross, 2½@3¾, vieilles, maigres par tête, $1@12. Taureaux et Cerfs—Taureaux, par livre, gross, 2¾@3; cerfs, par livre, gross, 3@3½. Yearlings—Choice, par livre, 3@4; fair to good, par tête, $9@12. Veaux, par tête—Choice, $9@11.00; fair to good, $8@9.

Bœufs du Mississippi, de la Louisiane et de Alabama—Bœuf—Choice, par livre, gross, 3½@4; fair to good, par livre, gross, 2¾@3, vieux, maigres, par livre, gross, 1¾@2¼. Vaches, Torres et Taureaux—Choice, par livre, gross, 3@3½; fair to good, par livre, gross, 2¾@3; vieux, maigres, par tête, $7@10, taureaux, par livre, gross, 2½@3; cerfs, par livre, gross, 3@3¼. Yearlings—Choice par livre, gross, 3@3½; fair to good, par tête, $8@11; common, par tête $5@7. Veaux—Par tête, $6@8. Vaches [illegible] $40@50; fair to good, $25@35. Springers—Choice, $25@30; common to fair, $15@20. Porcs—Nourris au maïs, par livre, gross, 3¾@4½; nourris au "mast", par livre, gross, 3@3½. Moutons —Good to choice, par livre, 3¾@4½; common to fair, par tête, $1 25@2.35

4 DEBOUCHES IMPORTANT.

THE TEXAS AND PACIFIC RAILWAY — TEXARKANA — SHREVEPORT — EL PASO — NEW ORLEANS

Aucune embarras pour répondre aux questions".

Aucun Changement de Chars Nord de au Texas

Pour le service supérieur des passagers demandez A. S. GRAHAM, Agent des Passagers et des Billets Hotel St-Charles.

1er mar—

VENTES A L'ENCAN.

Stoudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Résidence de Choix et Propriétés pour placements. Bien situés.

La maison double à deux étages, Nos 1444 et 1446 rue Ste Marie, Entre Prytania et Colisée

Et la maison simple en bois a deux étages avec mansarde No 1724 rue Terpsichore. Entre Carondelet et Baronne.

Emilie M. D. Gonzales versus Walter A. Brandao tuteur datif.

No 64,047—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR STROUDBACK & STERN— Leonard L. Stern, Encanteur — JEUDI, le 7 mars 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 28 janvier 1901, et signé le 1er février 1901 par Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile du District pour la paroisse d'Orléans Division A dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste-Marie, Prytanée, Colisée et St Andre, lequel dit lot est désigné par le No 1 eux et mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Ste-Marie sur les profondeurs ci-après à savoir: 116 pieds 7 pouces 3 lignes sur la ligne de côté du lot No un et 115 pieds 11 pouces 6 lignes sur la ligne de l'autre côté.

Les améliorations comprennent une jolie résidence moderne double en bois à deux étages, couverte en ardoises, retirée, en arrière d'une barrière en fer avec ornements et avant une jolie cour pavée sur laquelle allée et banquette pavées. La maison contenant de chaque côté beaux salons doubles à arches, vestibule avec escalier, salle à manger, cuisine et office, galeries sur le devant et dans le fond, quatre chambres à coucher et chambres à bain, hangar, citerne, etc. dans la cour. Le tout en bonne condition entouré de lignes de chars dans un des voisinages les plus agréables de la ville, et connu comme Nos 1444 et 1446 rue Ste-Marie. No 1444 est à bail jusqu'au 30 septembre 1902 pour $25 par mois et le No 1446 au 30 septembre 1903 à $27 par mois.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet No 243 borné par les rues Terpsichore, Carondelet autrefois (Apollo), Baronne, autrefois (Bacchus) et Euterpe désigné par la lettre K sur un devis d'arpentage annexé à un acte passé pardevant Jas. Graham, ancien notaire en cette ville, le 20 mai 1853 et mesurant 30 pieds de face à la rue Terpsichore sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une jolie résidence en bois simple, à deux étages avec mansarde et couverte en ardoises, contenant au rez-de-chaussée vestibule, salons à arche, petite chambre dans le vestibule avec escalier, salle à manger, cave, office, cuisine, chambre pour blanchissage et vestibule dans le fond avec escalier, le deuxième étage contenant six chambres à coucher, vestibule avec escalier, chambre à bain, cabinet, vestibule avec escalier dans le fond, galeries sur le devant et dans le fond, la mansarde contenant une grande chambre et une petite chambre pour malles; la cour et la banquette sont pavées en ciment. Grande citerne à deux étages et hangar dans la cour, la maison est admirablement tapissée, avec gaz partout, retirée de la banquette avec jolie barrière en fer sur la façade; la maison est en bon état et est susceptible de rapporter $50 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en un ou en un et deux ans au choix de l'acquéreur, ladite balance devant être représentée par billet ou billets de acquéreurs, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, devant être garantis par liens et privilèges de vendeur sur la propriété vendue les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant le pacte de non alienando, le transfert et la livraison des polices d'assurance. Les acquéreurs devant payer les taxes pour 1901 et faire un dépôt comptant de dix pour cent au moment de la vente. Acte de vente et tous les timbres du revenu, aux frais des acquéreurs, pardevant Joseph D. Taylor notaire.

Jas B. Rosser, avocat.

3 fév—3 10 17 24—mars 3 7

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Désirable comme Placement,

No 930 avenue Howard,

Entre Baronne et Dryades, à proximité du dépôt du I. C. et centralement située.

Vente pour effectuer un partage.

Mme Sarah J. Blackburn vs Mme Cecelia J. Vaught et als.

No 63,850—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans

EN vertu d'un jugement de l'Hon Geo. H. Théard, juge de Division E, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans ledit jugement rendu le 8 fevrier 1901, et signé le 15 fevrier 1901, il est ordonné, adjugé et décrété que J. L Onorato encanteur vendra à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, MARDI le 19 mars 1901 à midi.

Un certain lot de terre situé dans le premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dryades, Baronne, anciennement Bacchus, Calliope et la promenade Triton, alors Delord et maintenant l'avenue Howard. Ladite propriété étant bornée vers la rue Baronne par la propriété appartenant autrefois à Jacob Ott et mesurant 29' 4" 3''' de face à l'avenue Howard, 29' 5" 3''' de largeur sur la ligne du fond, 129' 8" 4''' de profondeur sur la ligne vers la rue Baronne et 131' 3" 4''' vers la rue Dryades.

Les améliorations comprennent trois propriétés différentes de deux étages, rapportant à peu près $55 par mois de loyer.

Conditions — 1/3 ou plus comptant, la balance, s'il y en a, payable en une et deux ans en billet ou billets de l'acquéreur, portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles de sécurité, telle que le transfert de la police d'assurance ou vendeur ou porteur desdit billets, la stipulation des honoraires d'avocats etc; l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1901 au dessus et en plus du montant de son enchère et faire un dépôt entre les mains de l'encanteur de dix pour cent du prix de son enchère au moment de l'adjudication, devant aussi payer pour les timbres du revenu et pour l'acte de vente pardevant Theo. Cotonio, notaire.

J. L ONORATO.

Agent de Propriétés Foncières et Encanteur, 303 rue Baronne.

16 fév—16 17 24 — mars 3 10 17 18 19

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Caroline Johnson, Veuve de Peter Ramsey.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.—No 64,924—En vertu d'un ordre de l'Hon John St Paul, juge de la Division, C. de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 11 février 1901, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique MARDI, le 19 mars 1901, à midi, à la Bourse, 840 rue Commune—

Un certain lot de terre avec les améliorations et les droits, voies, privilèges, là dessus appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Constance, Jena, Cadiz et Laurel, désigné comme lot quatorze, sur un devis annexé à un acte pardevant Jno Bendernagel, notaire, le 25 février 1885, le dit lot mesurant 30 pieds de face sur la rue Constance, par 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont connues par le No municipal 4526 rue Constance.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans à 8 pour cent et toutes les clauses usuelles de sécurité; les acquéreurs devant payer pour l'acte de vente pardevant E. L. Simonds, notaire devant assumer les frais des timbres de guerre et faire un dépôt de 20 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec J. L. ONORATO,

Agent de propriétés foncières et encanteur, 303 rue Baronne.

15 fév—15 17 24—mars 3 10 17 18 19

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Marie Loustau, No 64 171.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B—PAR SPEAR & ESCOFFIER — Placide J. Spear Encanteur, Bureau 813 rue de la Commune—MERCREDI, le 3 avril 1901, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à leur BUREAU ET BOURSE No 813 rue de la Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, en vertu de et conformé ment à un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, daté le 25 février 1901, pour le compte de la sus dite succession. Deux certains lots de terre dans le faubourg Tremé, Deuxième District de cette ville, désignés par les numéros 7 et 8 dans l'ilet borné par les rues Dumaine, avenue Hagan, Rendon et Ste Anne, mesurant chacun 30 pieds 9 pouces 3 lignes de face sur la rue Dumaine sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Termes et conditions, comptant sur adjudication, l'acquéreur assumant en sus de son enchère les taxes de 1901. Acte de vente pardevant Geo M. Barnett, notaire public, aux frais de l'acquéreur. Emile J. Méral, avocat.

3 mars—3 10 17 24 31 — avr 3

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriétés de Choix du Troisième District.

Encoignure Chartres et Espagne

No 2507 Rue de Chartres,

Faisant Face Egalement à la Rue Espagne.

Deux "Cottages" rue St Claude.

Encoignure Dauphine et Marigny.

No 736 Rue Marigny.

Nos 812 et 814 Rue Marigny.

Nos 625 et 627 Avenue Lafayette.

Succession de Veuve Elizabeth Collins.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division D—No 62,506

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau 813 rue Commune—MERCREDI, le 6 mars 1901 à midi il sera vendu, aux enchères publiques, à LEUR BUREAU ET BOURSE, No 813 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge, de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division D, daté le 30 janvier 1901, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 149, borné par les rues Chartres, Espagne, St Roch (anciennement Poste) et Royale, désigné par la lettre A et mesurant comme suit:

41 pieds 4 pouces de face à la rue de Chartres sur une profondeur et façade à la rue Espagne de 75 pieds 4 pouces entre lignes parallèles, formant l'encoignure des rues Chartres et Espagne.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite designe par la lettre B commence à une distance de 41 pieds 4 pouces du coin Chartres et Espagne mesurant 22 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue de Chartres 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur sur le côté de la rue St Roch, 63 pieds 11 pouces 2 lignes sur la ligne du fond, 52 pieds 6 pouces 5 lignes sur une seconde profondeur, de là à angle droit à la rue Espagne et parallèle à la rue de Chartres et sur la ligne du fond du lot A 41 pieds 4 pouces, de à sur une première ligne de profondeur le séparant du lot A. 75 pieds 4 pouces au point de départ. D'après un croquis de C. Uncas Lewis député voyer de la ville, date le 18 janvier 1901.

3° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 402 borné par les rues St Claude, Clouet, Louisa et Marais, désigné comme lot No 1 et mesurant comme suit:—Commençant à une distance de 31 pieds 8 pouces et 6 lignes du coin St Claude et Clouet, il mesure 23 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue St Claude sur une profondeur de 118 pieds 6 pouces et 6 lignes.

4° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 2 et adjoignant le lot No 1, et mesure 23 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue St Claude, sur une profondeur de 118 pieds 6 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles, d'après un croquis de C. Uncas Lewis, député voyer, daté le 18 janvier 1901.

5° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet Numéro 181 borné par Marigny, Dauphine, Champs Elysées et Royale, désigné par le lot A, mesurant comme suit, viz: 31 pieds 4 lignes, face à la rue Marigny par une profondeur et face de 104 pieds 9 pouces, sur la rue Dauphine entre lignes égales et parallèles formant l'encoignure de Dauphine et Marigny connu par les numéros municipaux No 738 et 740 rue Marigny.

6° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le lot B dans le même district et le même ilet que celui précédemment décrit et mesurant, commençant à une distance de 31 pieds 4 lignes de l'encoignure des rues Dauphine et Marigny et mesure 19 pieds 11 pouces et 4 lignes face à la rue Marigny par 104 pieds 9 pouces entre lignes égales et parallèles d'après un croquis de C. Uncas Lewis, député voyer en date de janvier le 18 1901.

7° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marigny, Grands-hommes, Champs Elysées et Craps, mesurant 34 pieds de face, mesure française à la rue Marigny, entre les rues Grands Hommes et Craps sur une profondeur de 82 pieds. D'après un plan de D.E. Seghers et fils, daté le 25 janvier 1901 connu par les Nos municipaux 812 et 814 rue Marigny.

8° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Washington, Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 4, borné par les rues Port, Cassalvo, Enghein et Moreau, désigné comme le lot No 23 dudit ilet numéro 4, sur le plan fait par Joseph Pilié, voyer de la ville, et déposé dans le bureau de Felix de Armas, notaire, par un acte du 31 mars 1836, lequel lot mesure, en mesure américaine, 19 pieds 2 pouces et 6 lignes de face à la rue Enghein (maintenant avenue Lafayette) sur une profondeur de 130 pieds 3 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un crédit de un et deux ans, à l'option des acquéreurs, représentés par des billets portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement et garantis par hypothèque et lien de vendeur sur lesdites propriétés, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité, la pacte de non alienation, la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire, le transfert des polices d'assurances aux porteurs des billets hypothécaires, les acquéreurs devant assumer les taxes de 1901 et payer tous les timbres de revenu des Etats-Unis sur leur acte de vente en sus du prix de leur adjudication, et de faire un dépôt de 10 pour cent avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant F. D. Charbonnet, N. P., aux frais de l'acquéreur.

Henry Chiapella, avocat.

3 fév—3 10 17 24—mars 3 6

CHARBON

Cannel Breckenridge.

Charbon Pittsburg.

Charbon Alabama.

Charbon Anthracite.

Coke de gaz et de fonderie

EN VETE CHEZ—

W. G. COYLE & CIE.,

Phone 311

323 rue Carondelet coin Union.

5avril—

VENTES A L'ENCAN.

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolie Maison de Résidence et Propriété pour Boulangerie,

POUR PLACEMENT.

No 1121 rue Annonciation.

Entre les rues Erato et Gaiennié.

Borné par Constance.

Dans la Succession de Richard Hudson.

No 61,109—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division B.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau, 824 rue Commune—MARDI le 9 avril 1901 à midi à la Bourse des Encanteurs, 840 rue Commune, où le plan montre les dimensions, conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division B, daté et signé le 26 février 1901 et rendu dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, ordonnant à W H. Fitzpatrick encanteur, d'annoncer et vendre à l'enchère publique, au plus haut enchérisseur, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations, droits, voies privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Constance Calliope et Gaiennié, lesquels lots sont désignés par les Nos 4 et 5 sur un devis fait par L. H. Pilié, député voyer de ville, le 14 octobre 1880, annexé à un acte de vente passé par-devant Théodore George Spitzfaden, notaire en cette ville, le 2ème jour de juillet 190 , d'après le dit devis les dits lots mesurant chacun vingt deux pieds trois pouces de face à la rue Annonciation sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant une résidence simple sur la façade bien construite en briques à deux étages, contenant le débit de pain (baker shop) et quatre chambres et vestibule en bas et cinq chambres et vestibule au premier étage; le tout plâtrés. Dans le fond est une grande boulangerie en briques contenant deux fours, aussi hangars à farine, chambre dans la cour avec emplacement pour atelier d'écurie, citerne, etc. Dans le voisinage du moulin à coton de Maginnis et une grande fabrique de bouilloire maintenant même sous le nom de Time Bakery; elle fait de lucratives affaires, et elle est justement la propriété pour la plus désirable des placements de quelque nature que ce soit.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance s'il y en a, en un et deux ans de crédit, à 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, garanti par lien et privilège de vendeur, et toutes les autres clauses de sécurité. l'acquéreur assumant les taxes de ville et d'Etat de 1901 et faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication, payer pour l'acte de vente incluant tous les timbres du revenu, pardevant Emile Pomès, notaire.

John P. Sullivan, avocat, bureau 740 rue Union, coin Carondelet.

5 mars—5 10 17 24 31 -avril 7 8 9

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENT AVANTAGEUX.

Bon Cottage Double.

No 2339 et 2341 Melpomène, Coin de la rue Howard.

LES COTTAGES SIMPLES.

No 1624 rue Lapeyrouse, Coin de la rue N. Derbigny et No 1572 N Derbigny.

Entre les rues Lapeyrouse et Laharpe.

Succession de Catherine Kolb, femme décédée de Geo. Stier

No 28,010 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—H. H. Hodgson, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet. — MARDI, le 19 mars 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, daté 11 février 1901, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Le cottage double en bois, 2339 et 2341 Melpomène, coin de la rue Howard, contenant 4 chambres, citerne, hangar, etc., de chaque côté, et en outre décrite comme une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, étant une partie du lot No 10, dans l'ilet No 17, borné par les rues Melpomène, Thalie, Liberty et Howard et mesurant 32 pieds de face à la rue Melpomène sur 99 pieds 6 pouces de profondeur et face à la rue Howard, et formant l'encoignure desdites deux rues.

2° Le cottage simple 1624 Lapeyrouse, contenant 3 chambres, pantry, galerie, citerne, hangar, etc, et le cottage simple 1572 N. Derbigny, contenant 5 chambres, galerie, citerne, etc., et en outre décrit comme deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les lettres A et B, dans l'ilet borné par les rues Lapeyrouse, Derbigny, Laharpe et Claiborne, sur un plan de C. A. De Armas, daté le 24 janvier 1874, annexé d'après un inventaire pris par H. J. Lewis, notaire, le 3 janvier 1874, lesquels lots mesurent à savoir: Lot A, 53 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Lapeyrouse sur 51 pieds 6 pouces de profondeur et face à la rue Derbigny, et le lot B 32 pieds de face à la rue Derbigny, 53 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne du lot A, puis à l'angle droit sur la ligne du fond 13 pieds 10 pouces 5 lignes, puis sur une ligne courant obliquement et retrécissant ledit lot B à un point 46 pieds où il joint l'autre ligne de côté, puis au point initial sur la rue Derbigny 9 pieds 4 pouces. Les lots A et B ci-dessus avec les améliorations qui s'y trouvent seront vendus séparément.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en un crédit de 1 et 2 ans en billets de l'acquéreur ou des acquéreurs portant 7 pour cent d'intérêt par an garantis par hypothèques, privilège et liens de vendeurs sur la propriété vendue; l'acquéreur ou les acquéreurs assumeront les taxes pour 1901 et paieront les timbres de l'Internal Revenu des Etats-Unis et les actes de vente contenant toutes les clauses usuelles de sécurités, et passés pardevant F. J. Dreyfous, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.

16 fév—16 17 24 —mars 3 10 17 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN JOLI COTTAGE SIMPLE

Avec deux étages dans le fond,

No 236 S Johnson,

Entre la rue Palmyre et l'avenue Cleveland.

SUCCESSION DE REGINA KOEPFER.

Dans l'affaire du mineur John Milton Koepfer.

No 49,304— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans

PAR DENIS & DANZIGER— H. H. Hodgson, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet, MARDI, 26 mars 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour sus mentionnée, Division E, daté le 20 février 1901, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le joli cottage simple avec toit en ardoises, No 236 S. Johnson, entre la rue Palmyre et l'avenue Cleveland, contenant galerie sur le devant, antichambre, vestibule, galerie sur le côté, 8 grandes chambres, citerne, hangar, etc, et plus loin décrit comme un certain morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations là dessus, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Johnson, Prieur, l'avenue Cleveland et la rue Palmyre désigné par la lettre B, sur un devis ou certificat d'arpentage fait par H C. Brown, assistant ingénieur de ville, laquelle dite portion de terre, mesurant, d'après ledit plan, 30 pieds 7 pouces de face à la rue Johnson sur 108 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles; ladite portion de terre est composée de parties de plusieurs lots Nos 21, 22, 23 et 24 sur un plan fait par A. C. Hedin architecte, sous date du 19 mars 1853 et déposé pour référence dans le bureau de T. C. Stark, alors un notaire en cette ville. La maison est en bonne condition, près des églises, écoles, marchés et lignes de chars. Une jolie demeure ou un placement payant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la partie de crédit s'il y en a, en 1 ou 1 et 2 ans devant être représentée par billet ou billets hypothécaires, devant être garantis dans leur paiement par lien de vendeur et hypothèque sur la propriété. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant le pacte de non alienando 5 pour cent honoraires d'avocats en cas de procès; les billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, la propriété devant être assurée pour garantir le paiement des billets et la police transférée et délivrée aux porteurs des billets, et l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1901 au plus et au-dessus du prix d'adjudication. 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente incluant les timbres du revenu intérieur des E. U. pardevant Joe D. Taylor notaire aux frais de l'acquéreur.

Geo. W. Flynn, avocat.

23 fév—23 24 —mars 3 10 17 24 à date

VENTE A L'ENCAN

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Jacob Kuhnor.

No 63,441—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orleans.

PAR DENIS & DANZIGER, H. H. Hodgson, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—VENDREDI le 29 mars 1901, à 11 heures A. M., à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour sus mentionnée, Division D, daté le 23 février 1901, dans l'affaire ci-dessus intitulée—

La demie portion indivisée et intérêt dans la propriété ci après décrite; un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations là dessus et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Remparts, Bassin, Lafayette et Girod, désigné par le No 1 sur un plan par Louis H. Pilié, voyer de ville, daté le 24 novembre 1860 et déposé dans le bureau de Chas E. Fortier, ancien notaire en cette ville, comme plan No 61 du livre des plans No 1 d'après le dit plan le dit lot mesurant 28 pieds 9 pouces de face sur la rue Remparts par une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Condition— Comptant; 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente incluant les timbres du Revenu Intérieur des E U pardevant A. J. Cahill, notaire, aux frais de l'acquéreur.

26 fév—26—mars 3 10 17 24 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Cottages Doubles et Simples, Nos 2040 et 2042 rue Poydras, encoignure de la rue Prieur.

Nos 2044 et 2046 rue Poydras, entre les rues Prieur et Johnson

No 1924 rue Lafayette et No 1793 rue Cypress, entre les rues Claiborne et Derbigny.

Succession de Charles Weisler et sa femme décédée, Mme Mary Feigne

Nos 63,016 et 63,027 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—H. H. Hodgson, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—MARDI, le 12 mars 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 31 janvier 1901, et signé le 7 février 1901 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Le cottage en bois Nos 2040 et 2042 rue Poydras, encoignure de la rue Prieur, contenant de chaque côté 4 chambres, galerie, hangar etc., et plus loin décrit comme un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations là-dessus situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, S. Prieur, S. Johnson et Lafayette, désigné par le No 20 sur un devis par D. M. Brosnan, député voyer de ville, daté le 7 septembre 1900, le dit lot formant l'encoignure des rues Poydras et S. Prieur et mesurant d'après le dit devis, M. A. 30 pieds 3 pouces de face sur la rue Poydras par 30 pieds de largeur sur la ligne du fond le divisant du lot No 1; 103 pieds 1 pouce 3 lignes de profondeur et face sur la rue S Prieur et 101 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 19, et sur la ligne de coté contigu au lot No 19.11 y a une allée mesurant 3 pieds de face sur la rue Poydras, s'étendant en arrière d'une distance de 58 pieds 3 pouces qui est pour l'usage en commun dudit lot No 20 et dudit lot contigu No 19.

2° Le cottage en bois Nos 2044 et 2046 rue Poydras entre les rues S. Prieur et S. Johnson, contenant de chaque côté 4 chambres, galerie, hangar, etc., et plus loin décrit comme un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations là dessus, situé dans le même district et ilet et contigu à la propriété premièrement décrite, désigné par le No 19 sur le devis ci-dessus mentionné par D. M. Brosnan, député voyer de ville, et mesurant d'après cela M. A., 30 pieds 3 pouces de face à la rue Poydras, 30 pieds de largeur sur la ligne du fond le divisant du lot No 2, 101 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 20 et 99 pieds 8 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 18, et ayant l'usage d'une allée en commun avec ledit lot No 20 ci-dessus mentionné mesurant 3 pieds de face sur la rue Poydras et s'étendant en arrière à une distance de 58 pieds 3 pouces, laquelle dite allée appartenant et formant partie dudit lot contigu No 20.

Les cottages ci-dessus sont maintenant loués à $10 par mois chaque côté et sont des placements excellents.

3° Les cottages simples Nos 1924 rue Lafayette et 1793 rue Cypress, entre les rues Claiborne et Derbigny. No 1924 rue Lafayette est un cottage simple en bois contenant 3 chambres, citerne, hangar, etc., et 1793 rue Cypress est un cottage simple contenant 3 chambres, hangar, citerne, etc, et la propriété est plus loin décrite comme un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations là dessus, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Cypress, Lafayette, Claiborne et Derbigny, désigné par le No 8 d'après le plan de L. H. Pilié député voyer de ville daté le 3 janvier 1845 et déposé dans le bureau de Achille Chiappella, ancien notaire en cette ville et mesurant, en M. A., 25 pieds 7 pouces de face à la rue Cypress, 25 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Lafayette et s'étendant en profondeur de la rue Cypress à la rue Lafayette par 119 pieds 2 pouces 7 lignes sur la ligne de division du lot No 7 et 116 pieds 11 pouces 2 lignes sur la ligne de division du lot No 9.

Bonnes demeures ou placements payant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en un crédit garanti par billets portant 8 pour cent d'intérêt par an payable en 1, 2 et 3 ans et portant les clauses usuelles de sécurité, et les acquéreurs payant les taxes dues et exigibles en 1901 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication: 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication

Actes de vente incluant les timbres du revenu intérieur des E.U. pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.

Geo W. Flynn, avocat.

9 fév—9 10 17 24—mars 3 10 à date

Smith & Rosenberg

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grand Ilet de Terre Elevé Septième District.

Les rues Apple, Hamilton, Holly Grove et Nelson

JEUDI, le 14 mars 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon John St Paul, juge de la Division C Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 21 février 1901 conformément à l'acte No 153 de l'Assemblée Générale de 1900, in re succession de Arthur M. Poole et Victoria A. V. Poole, femme de Hill, dossier No 64,102, nous offrirons en vente à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain ilet de terre, situé dans le Septième District de cette ville désigné par le No 364, et borné par les rues Apple, Hamilton, Holly Grove et Nelson.

Conditions, Comptant — L'acquéreur devant faire un dépôt de 30 pour cent avec l'encanteur au moment de l'adjudication et payer pour l'acte de vente incluant les timbres du revenu intérieur des E. U. pardevant Fergus Kernan, notaire

SMITH & ROSENBERG.

Maxwell C. Smith, encanteur,

Bureaux, 312 rue Carondelet.

24 fév—24—mars 3 14

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIvile de District pour la paroisse d'Orléans Je certifie par la présente que le 31me jour de janvier 1901, jugement a été rendu dans cette cour dans l'affaire ci-après intitulée, dans les termes et chiffres suivants, à savoir: Interdiction de Harry Schultz — No 63,502, Division A—Cette affaire a été plaidée ce jour. Presents, R. H Browne Esq. avocat pour Henry W. Timmerman, Frank Zengel Esq., pour intervenant William McWhirter, et P. A. Simmons Jr. curateur ad hoc, du dit Schultz, après avoir entendu les plaidoiries l'évidence et l'avocat, pour les raisons oralement assignées par la Cour,

Il est ordonné, adjugé et décrété que Harry Schultz, soit et est par le présent décrété être incapable de prendre soin de sa personne ou de ses propriétés et qu'il soit et est par le présent déclaré être un interdit.

Le coût de ces procédures seront payé par la Propriété.

Jugement rendu le 31 janvier 1901 en pleine Cour

Jugement lu et signé en pleine Cour, le 7 février 1901.

Signé T. C. W. ELLIS, Juge.

En témoignage de quoi j'ai apposé ma signature et fixé le sceau de ladite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce vingt-unième jour de février en l'année de Notre-Seigneur dix neuf cent un.

J. McCORMICK

Député-Greffier.

23 fév—mars 2 9 16 24

VENTES A L'ENCAN

J. P. Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'Affaire de la Succession de Pierre Sévère Wiltz.

No 8 554—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

Un Certain Morceau de Terre

Situé dans le

Fond du Troisième District,

Comprenant 89 Ilets ou portions d'Ilets.

Quatre Lots sur les rues St-Claude et Pauline.

Un Lot sur la rue Louisa.

TOUS DANS LE TROISIEME DISTRICT

PAR J. PAUL HECKER, encanteur—Bureau 731 rue Commune—JEUDI, le 4 avril 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de Cour et signé le 25 février 1901, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci après décrite, à savoir:

No 1. Un certain morceau de terre situé dans le Troisième District de cette ville, comprenant quatre vingt neuf (89) ilets ou portions d'ilets de terre, lesquels ilets sont désignés par les Nos sept huit, neuf, vingt trois, vingt six, vingt sept, quarante quatre, quarante cinq, soixante, soixante et un, soixante deux, soixante trois, soixante huit, soixante neuf, soixante dix, soixante et onze, soixante quatorze, soixante quinze, soixante seize, soixante dix neuf, quatre vingt, quatre vingt et un, quatre vingt deux, quatre vingt cinq, quatre vingt six, quatre vingt sept, quatre vingt huit, quatre vingt dix, quatre vingt dix neuf, cent, cent trois, cent quatre, cent cinq, cent huit, cent neuf, cent dix, cent onze, cent douze, cent soixante trois, cent soixante quatre, cent soixante cinq, cent soixante huit, cent soixante neuf, soixante six A, quatre vingt huit A, six, dix, cinquante huit, cinquante neuf, soixante treize, soixante dix sept, soixante dix huit, quatre vingt deux, quatre vingt neuf, quatre vingt dix, quatre vingt dix sept, cent un, cent deux, cent six, cent sept, cent treize, cent cinquante, cent cinquante quatre, cent soixante, cent soixante et un, cent soixante six, cent soixante sept, cent soixante dix, cent soixante et onze, cent soixante douze, cent soixante treize, cent soixante quatorze, cent soixante quinze, trente quatre A, trente neuf A, soixante sept A, soixante huit A, quatre vingt un A, quatre vingt six A, quatre vingt trois A, quatre vingt huit A, quatre vingt neuf A, quatre vingt onze A, quatre vingt treize A, cent quatre B, vingt quatre quarante deux, cent soixante deux, quatre vingt trois, le tout d'après le plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de ville, daté le huit mars 1859 et déposé en l'étude de Charles E. Fortier, notaire, comme plan No soixante et onze du livre de plans No 1, lesquels ilets ou portions d'ilets sont plus complètement décrits dans l'acte d'achat par le défunt P. S. Wiltz de la Nouvelle-Orléans, acte passé pardevant C. E. Fortier, notaire, le 15 février 1861 et enregistré dans le bureau des transferts dans le livre— folio.—

No 2. Quatre certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville désignés par les numéros 3, 4, 5 et 6 de l'ilet No 408 borné par les rues Marais, St Claude, Indépendance et Pauline, les lots Nos 3 et 4 mesurant chacun 30 pieds 10 pouces et 7 lignes à la rue St Claude sur une profondeur de 115' 2" 1''', le lot No 4 formant l'encoignure des rues St Claude et Pauline; les lots Nos 5 et 6 mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Pauline sur une profondeur de 118 pieds et 2 pouces.

No 3. Un lot de terre situé dans Faubourg Clouet, dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet compris entre les rues Dauphine ou Grands-Hommes, Piété, Chartres ou Moreau et Louisa, faisant partie du lot No 96 sur le plan original de ce Faubourg, étant la dite portion de terre 19 pieds 2 pouces et 1 ligne plus ou moins de façade à la rue Louisa, sur environ 118 pieds 3 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles, M. A. Cette portion de terre comprenant la portion la plus près de la rue de Chartres de terre acquise par Mme Annie Dupré de Théophile Wiltz par acte pardevant Joseph Cuvillier, notaire, de la date du 30 juin, d'après le plan exhibé à la Bourse.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance en un an, avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, l'acquéreur assumant les taxes de 1901, et devant payer les timbres du revenu et faire un dépôt comptant de vingt pour cent au moment de la vente.

Actes de vente pardevant John Watt, notaire, aux frais de l'acquéreur.

3 mars—3 10 17 24 31—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire de la succession de John W. Rowe.

No 63,975 -Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

Deux lots de choix avec améliorations,

Dans le Sixième District, rue Ferdinand, encoignure Walnut.

PAR J. PAUL HECKER, encanteur—Bureau No 731 rue Commune — JEUDI 4 avril 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune près Baronne, en vertu d'un ordre signé le 1er mars 1901, par l'Hon. John St Paul, juge de la sus-dite Cour, Division C dans l'affaire ci dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique les propriétés ci-après décrites, à savoir

Deux certains lots de terre situés dans l'ilet 29, dans Greenville, paroisse d'Orléans, qui est borné par les rues Walnut, Elizabeth et Ferdinand et la ligne de la propriété Foucher, lesdit lots sont désignés par les numéros 6 et 7 mesurant chacun trente pieds de face sur la rue Ferdinand par une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds: lot six formant l'encoignure des rues Ferdinand et Walnut.

Cette vente est faite sujettes aux droits et usages et habitation de Marie Lovett vendresse de John W. Rowe durant sa vie naturelle.

Condition — Un tiers ou plus comptant balance en 1 et 2 ans à huit pour cent d'intérêt et les clauses usuelles de sécurités. L'acquéreur devant assumer toutes les taxes pour 1901, et payer pour les timbres du revenu au dessus et en plus du prix de l'adjudication faire un dépôt comptant de dix pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. R. Kerr, notaire, aux frais de l'acquéreur.

3 mars—3 10 17 24 31—avril 4

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE

DESIRABLE

COTTAGE DOUBLE

Nos 1710 et 1712 Marigny,

Entre les rues Derbigny et Roman.

Succession de John Bremermann et femme

No 61,622 - Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER, Geo. G Friedrichs Encanteur, Bureau No 832 rue Commune—MARDI, le 2 avril 1901 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément d'un jugement en partage rendu le 25 avril 1900 et signé le 1er mai 1900 et d'un ordre de vente signé le 25 février 1901 par l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée—

Le désirable cottage double Nos 1710 et 1712 rue Marigny, contenant en tout environ 8 chambres, hangar, citerne, cour, etc.; allée de côté et banquette pavée, le tout plus complètement décrit comme suit: Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 17 de l'ilet No 7, borné par les rues Marigny, Champs Elysées, [illegible] maintenant Nord Derbigny, et Solidelle maintenant Nord Roman, mesurant 32 pieds de face à la rue Marigny, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, en bonne condition à proximité des lignes de chars de la rue Claiborne, école et marché.

Conditions—Une moitié ou plus ou le tout comptant; la balance s'il y en a en un ou en un et deux ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1901 et faire un dépôt comptant de 10 pour cent pour lier la vente

Acte de vente incluant les timbres du revenu intérieur des E.U. pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 mars—2 10 17 24 31—avril 2

VENTES A L'ENCAN.

Friedrichs & Redersheimer

ANNONCE JUDICIAIRE

LE

COTTAGE DOUBLE EN BOIS

Nos 419 et 421 Rue Johnson

—ET—

Un Beau Lot Vacant, Rue St-Louis, près Claiborne.

Interdiction de Marie F. Engelbrecht.

No 45,587—Cour Civile de District.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER —Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 832 rue Commune—MARDI, 19 mars 1901 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 6 février 1901 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée—

1° Le désirable cottage double en bois couvert en ardoises Nos 419 et 421 rue Johnson, contenant 4 chambres, hangar, citerne, etc., grande cour de chaque côté, dans l'ilet No 272, borné par les rues St Louis, Conti, Johnson et Galvez, mesurant 28 pieds de face sur la rue Johnson par 142 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Le lot de choix pour bâtir sur la rue St Louis, dans l'ilet borné par les rues St-Louis, Conti, Claiborne et Derbigny, désigné par le No 11 et mesurant 25 pieds de face sur la rue St-Louis par 106 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. La rue St Louis est asphaltée et la localité convient au centre des affaires.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer les taxes pour 1901 et faire un dépôt comptant de 10 pour cent.

Acte de vente pardevant Frank E. Rainold, notaire incluant les timbres du revenu intérieur aux frais des acquéreurs.

14 fév—14 21 28 — mars 5 12 19

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE

Elégante Résidence en Bois à deux étages

Et vaste terrain No 1631 avenue de l'Esplanade

A l'Encoignure N.-E. de la rue Derbigny et beau lot contigu sur la rue Derbigny.

Succession de Alfred E. Lionnet.

No 62,966 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, le 7 mars 1901 à midi, à la Bourse des Propriétés foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 29 janvier 1901, de l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée la suivante décrite propriété, à savoir:

1° L'élégante résidence en bois à deux étages No 1631 avenue Esplanade, à l'encoignure N. E. de la rue Derbigny, dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Kerlerec, Claiborne et Derbigny. Elle est retirée de la banquette, sous une jolie barrière en fer et contenant vastes galeries, vestibules, salons avec cheminées en marbre, bibliothèque, salle à manger, latrines en porcelaine, cuisine, chambres à domestiques au rez de chaussée, six chambres à coucher, cabinet de toilette et chambre à bains au second étage. Ecurie et autres chambres dans le fond. Le terrain est vaste et consiste d'un jardin, pelouse et allées.

La terre est désignée par la lettre D d'après un devis d'arpentage fait par H. C. Brown, assistant-voyer de ville, le 26 septembre 1894, annexé pour référence à un inventaire dans la succession de P. G. T. Beauregard par C. T. Soniat, notaire, le 2 octobre 1894, mesurant 64 pieds de face à l'avenue de l'Esplanade sur 158 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur et façade sur la rue Derbigny de là sur une ligne courant vers la rue Claiborne et parallèle à la rue Esplanade 100 pieds, de là sur une ligne courant vers l'avenue Esplanade et parallèle à la rue Derbigny 28 pieds 11 pouces 3 lignes, de là sur une ligne courant vers la rue Derbigny et parallèle à l'avenue de l'Esplanade 36 pieds, de là sur une ligne courant vers l'avenue Esplanade et parallèle à la rue Derbigny 130 pieds, une des plus élégantes et des mieux situées résidences sur l'avenue Esplanade, avec chars électriques maintenant en mouvement; elle n'est à pas plus de cinq minutes de trajet de la rue du Canal.

2° Un beau lot à bâtir contigu à la propriété ci dessus décrite dans le fond, dans le même district et ilet désigné par la lettre C sur le devis ci dessus mentionné par H. C. Brown et mesurant d'après cela 31 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Derbigny sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Une jolie demeure ou placement augmentant de valeur touchant à l'avenue de l'Esplanade.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance du prix, s'il y en a, en un crédit de un, deux et trois ans, représenté par des billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de six pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue avec toutes les autres clauses usuelles de sécurité dans les actes de vente. L'acquéreur devant conserver les bâtisses assurées pour le montant des billets, de transférer les polices d'assurance au porteur ou porteurs des billets; d'assumer les taxes pour l'année présente 1901, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant E. Grima, notaire, incluant les timbres du revenu, aux frais de l'acquéreur.

C. F Claiborne, avocat.

3 fév—3 10 17 24—mars 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

JOLI COTTAGE

2318 avenue Cleveland.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, 7 mars 1901, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté le 29 janvier 1901, de l'Honorable Geo. H Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire de Mme M. H. Mitchell femme de Wm McGough vs Les Mineurs Mitchell, No 63,840 du dossier de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le joli cottage simple en bois à un étage, No 2318 avenue Cleveland dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Cleveland et les rues Palmyre Miro et Tonti contenant deux chambres, citerne, hangar, etc. Le lot de terre sur lequel les améliorations sont construites est désigné par le No 6, et mesurant 27 pieds 1 pouce de face sur l'avenue Cleveland par 105 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur. Le lot est bien remblayé et la bâtisse récemment construite. Il y a place suffisante pour des améliorations additionnelles. Le voisinage est bon et à proximité de plusieurs avantages.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeurs, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer le paiement des billets, les améliorations devant être conservées assurées et la police transférée au porteur ou porteurs des billets, et l'acquéreur devant payer les taxes dues et exigibles en 1901, en plus et au dessus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant requis au moment de la vente. Acte de vente pardevant J. J. Woulfe notaire incluant les timbres du Revenu, aux frais de l'acquéreur.

McCloskey et Benedict, avocats.

3 fév—3 10 17 24—mars 3 7